

La CDP malienne venue s'inspirer de l'expérience sénégalaise | Le Net Expert Informatique



La CDP malienne venue
s'inspirer de l'expérience
sénégalaise

La Commission de Protection des Données Personnelles du Sénégal (CDP) a reçu la visite du 02 au 04 Novembre 2015 de son homologue malien, l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP), venu s'inspirer de son expérience et de sa pratique. Cette visite s'inscrit en effet dans le cadre du renforcement de la coopération et des échanges d'expériences entre les deux institutions qui ont en charge la protection des données à caractère personnel.

La délégation de l'Autorité malienne, avec à sa tête son Président, M. Oumarou A.G Mouhamed Ibrahim AIDARA, était composée de cinq personnes. Cette visite s'explique selon le Président de l'autorité malienne par la volonté de s'imprégner de l'expérience enregistrée par le Sénégal depuis quelques années en matière de protection des données personnelles. Elle se justifie également par les ressemblances constatées dans les deux pays.

M. Oumarou A.G Mouhamed Ibrahim AIDARA a remercié les autorités sénégalaises de leur accueil chaleureux et précisé qu'ils étaient venus pour apprendre du Sénégal.

De son côté, le Président de la CDP, le Dr Mouhamadou LO, a magnifié le début d'une fructueuse collaboration entre les deux institutions, tout en invitant ses responsables à œuvrer pour que le respect de la vie privée des personnes entre dans les habitudes quotidiennes des Maliens. Les deux autorités de protection ont émis le souhait de nouer une collaboration étroite et un appui mutuel dans le cadre de la lutte contre la violation de la vie privée au sein des deux pays.



Comme tout professionnel de l'informatique et de l'Internet, il est de mon devoir de vous informer que vous devez mettre en conformité et déclarer à la CNIL tous vos traitements de données à caractère personnel (factures, contacts, emails...).

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est simple et gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

Source :

http://www.dakaractu.com/Protection-des-Donnees-Personnelles-La-CDP-malienne-venue-s-inspirer-de-l-experience-senegalaise_a100379.html